L'OPEN DATA: UNE OPPORTUNITÉ DÉMOCRATIQUE ET UN LEVIER POUR L'INNOVATION

Conférence Moselle Fibre – 17 mai 2018

Timothée Gidoin (@TGidoin), Datactivist (@Datactivi_st)



Sommaire

Cadre juridique de l'open data en France

- 1. Aux origines, la loi CADA
- Du droit d'accès au droit de réutilisation
- 3. La loi pour une République Numérique

Les bénéfices attendus d'une politique d'open data

- L'innovation et la modernisation
- 2. La transparence
- 3. Les opportunités économiques : création de services innovants

Les facteurs clés de succès d'une démarche open data

- 1. Consulter les ressources disponibles
- 2. Obtenir un soutien politique
- 3. Configurer l'organisation
- 4. Faciliter la découverte et l'utilisation des données
- 5. Rester à l'écoute et interagir avec les usagers

Bonus



CADRE JURIDIQUE DE L'OPEN DATA EN FRANCE



Aux origines: la loi CADA (1978)

- Le droit d'accès des citoyens à l'information publique émerge avec la loi CADA
 - → Améliorer la relation entre l'administration et le public
 - → Renforcer la transparence de l'action publique
 - → 3^{ème} pays au monde à accorder un « droit de savoir » après la Suède et les Etats-Unis
- Définition très large d'un document administratif
 - * « tous les documents produits ou reçus par l'administration qu'ils se présentent sous forme écrite, sous forme d'enregistrement sonore ou visuel ou sous forme numérique »
 - → S'applique aux doc administratifs produits dans le cadre d'une mission de service public
 - → Y compris délégation de service public
- Droit d'accès qui s'exerce uniquement :
 - → Si l'administration a en sa possession le document...
 - → Si doc achevé et pas préparatoire à une décision administrative en cours d'élaboration
- Sont exclus du droit d'accès:
 - → Doc pouvant porter atteinte aux missions régaliennes de l'Etat et à l'intérêt général
 - → Les données à caractère personnel, relatives à des personnes physiques
 - → Sauf si: consentement, données anonymisées, réutilisation autorisée par un texte législatif/réglementaire



Du droit d'accès au droit de réutilisation

- Question du droit de réutilisation qui émerge dans les années 1990
 - → Différence qui réside dans les **enjeux** (démocratiques vs socio-économiques)
- Droit de réutilisation des informations publiques fortement soutenu par l'UE
 - → Directive dite PSI (Public Sector Information) de 2003
 - → Autorise les usages commerciaux des données publiques et fixe le cadre de la réutilisation
 - → Révision de la directive PSI en 2013 → Loi Valter 2015
 - → Instaure le principe de gratuité généralisé à tous les secteurs (hors données des services publics industriels et commerciaux)



La Loi pour une République Numérique (2016) 1/2

- Un grand principe : l'ouverture des données par défaut
 - → Elle **rend obligatoire** la mise à disposition des données publiques communicables
 - → Principe d'ouverture des données par défaut à toutes les administrations et collectivités locales de plus de 3500 habitants et 50 agents



- Un périmètre très large :
 - → Documents communiqués suite à des demandes CADA
 - → Bases de données et données "dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental"
 - → Concerne aussi les entreprises délégataires d'une mission de service public
 - Pour les données collectées ou produites à l'occasion de l'exploitation du service public
 - → La loi ne prévoit **pas de sanctions** pour les administrations qui ne respecteraient pas cette obligation.



La Loi pour une République Numérique (2016) 2/2

- L'utilisation de standards ouverts
 - →Objectif: faciliter la réutilisation des données par les machines
 - → L'administration est tenue de les mettre à disposition du citoyen "dans un standard ouvert, aisément réutilisable et exploitable par un système de traitement automatisé"
 - → Eviter au maximum les PDF, préférer les CSV
- L'utilisation de licences
 - → La loi limite par décret les licences utilisées par les administrations (hors dérogation)
 - → 2 licences : la Licence Ouverte d'Etalab et la licence OpenDataBaseLicense (ODBL)
 - → Elles permettent toutes deux de partager, adapter la base de données
 - → Elles permettent de produire des créations ou d'en faire un usage commercial
 - → La Licence ouverte est plus permissive (mentionner la paternité et date de MàJ)
 - → La licence ODBL oblige le partage aux mêmes conditions et l'ouverture de la BDD





BÉNÉFICES ATTENDUS D'UNE POLITIQUE D'OPEN DATA



1er bénéfice : l'innovation

- L'ouverture des donnée, moyen de valoriser le travail de l'administration
 - → Montrer au public la qualité du travail réalisé par les agents
 - → Rend visible **l'effort d'objectivation** des politiques publiques par la donnée
 - → Présenter au public les compétences et les expertises de la collectivité





1er bénéfice : l'innovation

- L'ouverture des données, moyen de servir l'intérêt général
 - → relier les principes de l'open data aux trois grands principes du service public
 - 1. La continuité du service public : utiliser les données y compris si service initial disparaît
 - 2. L'égalité devant le service public : droit égal d'accès et de réutilisation
 - 3. L'adaptabilité : les citoyens sont en capacité de faire évoluer les services
- L'ouverture des données, moyen de gagner du temps (et de l'argent)
 - → Point centralisé où trouver les données et éviter de renvoyer à de multiples reprises les mêmes données
 - → Ouvrir les données brutes évite de mettre en forme les données
- L'ouverture des données, moyen d'enrichir le travail de l'administration
 - → Ouvrir de nouvelles possibilités de croisement et d'exploitation des données en interne
 - → Décloisonner les services et faire découvrir des données méconnues

« 80% des téléchargements sur le portail open data provenaient des services de la ville »

Rapport 2013 Ville de Paris



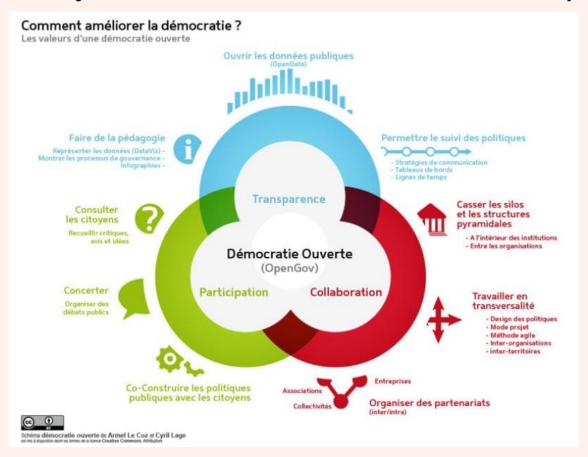
2^{ème} bénéfice : la modernisation

- L'open data, **levier de qualité** des données
 - → Au niveau des SI, ouvrir des données peut permettre d'améliorer leur qualité
 - → Découvertes d'erreurs, de coquilles, d'approximations pas détectées en interne Ex : emplacement des arrêts de bus à Rennes
- L'open data, opportunité pour trouver de nouvelles données
 - → Phase d'identification des données en amont de l'ouverture
 - → Cartographie du système d'information permet d'identifier de nouveaux fichiers
 - → Détecter des données stratégiques qui sont gérées en dehors du SI
- L'open data, révélateur d'enjeux liés à la souveraineté du SI
 - → Phase d'ouverture des données
 - → Les agents se heurtent à des SI qui n'ont pas été prévus pour l'ouverture (export/granularité)
 - → Négocier avec des prestataires des prestations spécifiques



3^{ème} bénéfice : la transparence

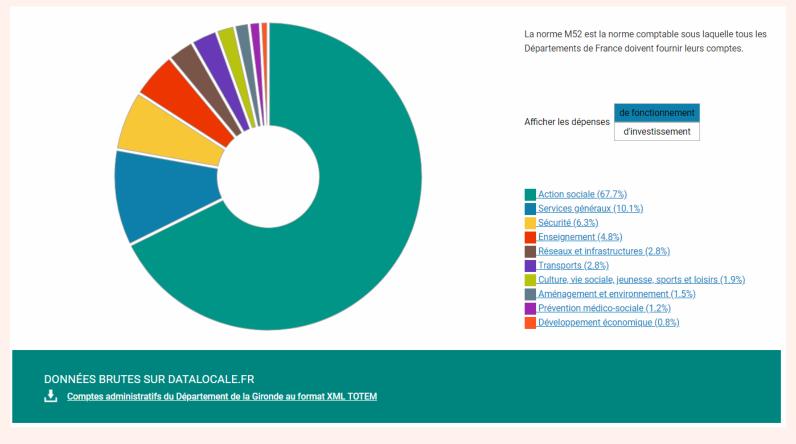
- L'ouverture des données, pierre angulaire de l'ouverture des gouvernements
 - → L'open data permet de **renforcer la transparence** de l'action publique
 - → Réduire les asymétries d'information entre administration et citoyens





3^{ème} bénéfice : la transparence

- L'ouverture des données, levier de communication et de participation
 - → Lutte contre la défiance des citoyens vis-à-vis des acteurs publics. Ex: Gironde
 - → Mieux impliquer les citoyens notamment dans les démarches de concertation

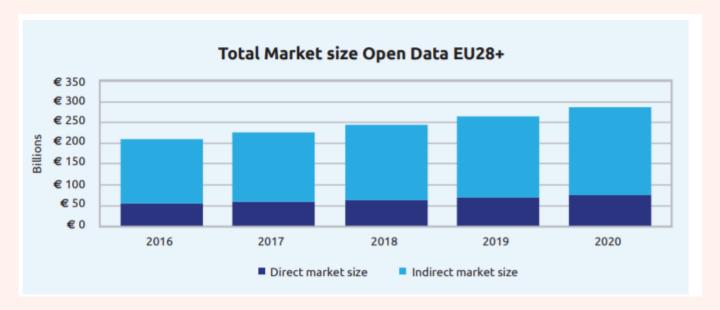




4^{ème} bénéfice: des opportunités économiques théoriques

« Entre 2016 et 2020, la taille du marché des données ouvertes devrait augmenter de 36,9 %, pour atteindre une valeur de 75,7 milliards d'euros en 2020 »

Commission Européenne « Creating Value through Open Data » Nov 2015

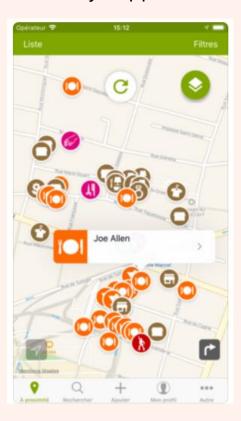


- Contrairement aux estimations des études, peu de créations d'emplois directs
 - → La plupart des usagers de l'open data passent sous le radar
 - → Les entreprises utilisent des données publiques sans toujours le préciser

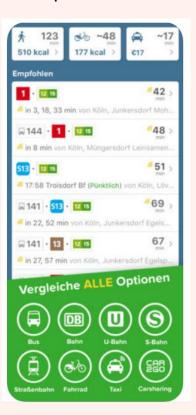


4^{ème} bénéfice: des opportunités économiques théoriques

- Mais création de services innovants
 - → Jaccède (Rennes): app permettant de calculer des itinéraires accessibles aux PMR
 - → QuiditMiam! (Toulouse): app pour connaître ce que les enfants mangent à la cantine
 - → Citymapper: trouver le meilleur trajet quel que soit le type de transport









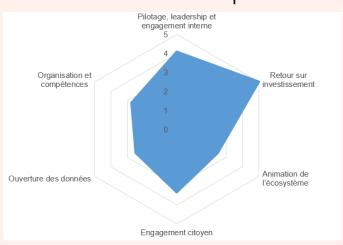
LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS D'UNE DÉMARCHE OPEN DATA



Étape 1 : s'informer en amont d'une démarche open data

- L'outil d'évaluation de l'état de préparation d'une politique d'open data (B. Mondiale)
 - → Open Government Data Toolkit
 - → Source de référence même si plus adapté à des contextes nationaux
- La checklist des 72 règles destinées aux producteurs de données ouvertes (Opquast)
 - → Propose des critères précis qui servent à évaluer un portail open data et les données
- La check-list des prérequis pour se lancer dans l'OpenData (OpenDataLab)
 - → Permet de mesurer ses points forts et faibles en amont d'une démarche open data

Thème	Sous-thèmes	Question				
	Engagements	Des engagements clairs ont été définis pour le projet Open Data				
		Un engagement politique existe				
		Un engagement vis-à-vis des citoyens existe				
		La communication et la publicité sur l'ouverture des données a été faite				
Pilotage,	Plan stratégique	Un plan stratégique a été arrêté lors de la mandature actuelle				
leadership et engagement interne		Un calendier et des priorités ont été définis				
		L'exécution du plan est suivie				
	Adhésion	Les groupes qui soutiennent la démarche sont identifés				
		Les groupes qui soutiennent la démarche ont un pouvoir suffisant				
		Les groupes résistants à la démarche sont identifiés				
		Des leviers de gestion sont identifiés pour les groupes résistants à la démarch				
		Une organisation a été mise en place pour le pilotage et l'exécution de la politique Data				
		Des organes de contrôle sont mis en place				
	Structure	Des équipes internes ont été sollicitées				



→ 4 recommandations pour réussir sa politique d'open data



Étape 2 : Obtenir un soutien politique au plus haut niveau

- Condition sine qua non sans laquelle une politique d'open data ne peut réussir
 - → Surmonter les résistances internes
 - → L'engagement doit être affirmé au plus haut niveau politique et présenté publiquement
 - → Si possible renforcer l'engagement par un vote devant l'assemblée compétente

Délibération n° 29

Conseil municipal du 12 décembre 2011

Approbation de la licence d'usage permettant la diffusion des données publiques de la Ville de Nantes via un portail commun sur internet avec Nantes Métropole

- La mise en place d'un plan stratégique
 - → Décliner les objectifs attribués à l'ouverture des données et afficher ses **ambitions** Ex: Parvenir à l'open data par défaut (Région IdF), → règle « appliquer ou expliquer »
 - → Afficher un calendrier et des priorités
 - → Définition de la **gouvernance**
 - → Définition du **budget** et provision des ressources



Étape 2 : Obtenir un soutien politique au plus haut niveau

	28 pistes d'actions	<u>Priorité</u>	<u>Phasage</u>			1	2	3
1	Définir un projet de refonte de la plateforme Open Paca, en lien avec les partenaires, monter un plan de financement, rédiger un cahier des charges.	NIVEAU 1	2015			x	X	х
2	Travailler avec Etalab et Open Data France à l'émergence de catalogues de données ouvertes et à l'interopérabilité des plateformes Open Data (en amont et en aval de Open Paca).	NIVEAU 1	2015				х	х
3	Coordonner le projet de refonte de la plateforme Open Paca.	NIVEAU 1		2016		x	X	X
<u>4</u>	Travail avec les directions de la Région et le service des marchés pour essaimer des clauses de licences ouvertes dans les marchés et progresser sur la notion d'ouverture par défaut des données (acculturation de l'Open Data en interne).	NIVEAU 1	2015	2016	2017	X	Х	
<u>5</u>	Poursuivre le travail d'évaluation engagé en interne avec la Direction de l'évaluation.	NIVEAU 2	2015				X	
<u>6</u>	Organiser le concours Open Paca 2015. Renouveler l'évènement en 2016 et 2017	NIVEAU 2	2015	2016	2017	X		Х
<u>Z</u>	Définir une méthodologie d'ouverture des données.	NIVEAU 2	2015			Х	Х	х
<u>8</u>	Appliquer une méthodogie d'ouverture des données avec une à deux thématiques pilotes .			2016	2017			

Feuille de route Open Paca : "données ouvertes, données numériques" 2015 - 2017

30



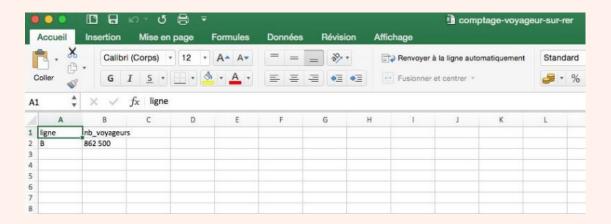
Étape 3 : Configurer l'organisation pour l'ouverture des données

- Nommer un responsable de projet open data
 - → Connait bien le fonctionnement de l'organisation
 - → Dispose d'un soutien politique et administratif important
 - → Coordonne tous les acteurs qui interviennent dans l'ouverture des données
 - → S'assure de la qualité des données
 - → Fait le lien avec les utilisateurs
- Structurer un réseau de correspondants
 - → Les correspondants sont les interlocuteurs privilégiés du responsable de projet
 - → Structuration du réseau qui peut être informelle et se formaliser dans le temps
- Prévoir au moins un organe de contrôle
 - → Un comité technique composé d'agents : orientation du projet
 - → Un comité de pilotage composé d'élus et de cadres dirigeants : effectuent les arbitrages
- Si possible, cartographier les soutiens et les résistances à la démarche open data



Étape 4 : Faciliter la découverte et l'utilisation des données

Deux écueils majeurs : la qualité et la découvrabilité des données
 → La qualité :



- → La découvrabilité : à l'heure actuelle, la plupart des données sont très dures à localiser
- Remplir les métadonnées
 - → S'assurer que les métadonnées sont complètes et décrivent correctement les données
- « Seuls 4 % des jeux de données ont une description qui dépasse les 1000 caractères » Étude Datactivist sur les catalogues de données de 15 grandes villes françaises



Étape 5 : Rester à l'écoute et interagir avec les usagers

- Bien comprendre les usagers possibles des données publiques
 - → Cartographier les besoins des utilisateurs en définissant des personas. Ex: Ville de New-York



- Mettre en place des mécanismes d'échange
 - → Prévoir une fonctionnalité de commentaires et de discussions
 - → Prévoir une procédure pour le traitement des commentaires (réseaux sociaux)
- Effectuer un travail d'animation territoriale
 - → Qualification de la demande de données provenant de la société civile
 - → Développer des partenariats avec des organismes usagers de données
 - → Organiser des évènements type hackathon dans lesquels producteurs et réutilisateurs de données se rencontrent



BONUS



Le socle commun des données locales V1.0

Objectif: définir les jeux de données prioritaires, normalisées et communes à chaque collectivité »
 OpenDataFrance, v1.0 du 31 janvier 2018

- Données issues du niveau local
- 1. Catalogue des données
- 2. Délibérations
- 3. Marchés publics
- 4. Subventions
- 5. Équipements publics
- 6. Prénoms
- 7. Base adresse locale



→ Ex: Résultats des élections (Min. Intérieur), statistiques socio-économiques (INSEE)...





Les 10 grands principes de l'ouverture des données

Selon la Sunlight fondation, les données doivent être :

- 1. Complètes : elles doivent représenter l'intégralité de ce qui est collecté par l'administration sur un sujet donné avec des **métadonnées** qui expliquent comment elles ont été collectées
- 2. Primaires/brutes : les données doivent être non agrégées et telles que collectées à la source
- 3. Fraiches : les données doivent être publiées dès que possible
- **4. Accessibles** : pas d'enregistrement préalable pour télécharger les données
- 5. Lisibles par les machines : les données doivent être exploitables automatiquement
- **6.** Accessibles sans discrimination : tous les usagers doivent pouvoir accéder aux données
- 7. Disponibles sous des formats ouverts : s'oppose au format propriétaire (ex: Excel)
- Disponibles sous licence ouverte : Ex: « Licence Ouverte / Open Licence » conçue par Etalab → facilite et encourage la réutilisation des données publiques mises à disposition gratuitement
- **9.** Accessibles de façon pérenne en ligne : les données doivent être archivées et les versions précédentes conservées
- 10. Sans coût d'utilisation : l'accès et la réutilisation des données doivent être gratuits



MERCI!

™ timothee@datactivi.st

www.datactivist.coop/moselle.pdf

